

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 297-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.368

Déposée le: 02.12.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Ritter (Burgdorf, pvl) (porte-parole)
Aeschlimann (Burgdorf, PEV)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 260/2020 du 11 mars 2020
Direction: Direction des travaux publics et des transports
Classification: –



Pour des feux de signalisation qui détectent les deux-roues à l'approche

Force est de constater que certains feux de signalisation équipés de détecteurs (p. ex. boucle d'induction magnétique) ne sont pas fiables avec les deux-roues à l'approche, si bien que les usagers et usagères de la route ne savent pas toujours à quoi s'en tenir. Le feu de signalisation qui se trouve au centre du village de Kirchberg en est un exemple concret.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de la problématique décrite ci-dessus ? Dans l'affirmative, dispose-t-on de chiffres pour avoir une idée de l'ampleur du problème ?
2. Des feux de signalisation plus modernes (plus « intelligents ») garantissent-ils déjà une détection plus fiable des véhicules légers, en particulier des deux-roues, éventuellement avec des détecteurs plus modernes que les boucles d'induction magnétique ?
3. Est-il techniquement possible et économiquement supportable d'équiper les feux de signalisation existants de détecteurs plus modernes (mise à niveau) ?
4. Le Conseil-exécutif a-t-il d'autres idées pour décrire la situation problématique mentionnée au début de la présente interpellation ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. Le Conseil-exécutif a eu connaissance de cas de deux-roues non détectés à l'approche, mais ils ne concernaient pas les feux de signalisation du village de Kirchberg. L'ensemble des feux de signalisation du canton de Berne sont équipés de boucles d'induction magnétique qui détectent le trafic routier. Il est toutefois possible que les capteurs, qui réagissent aux métaux, ne détectent pas les deux-roues à cadre carbone. Le Conseil-exécutif n'a eu connaissance d'aucune étude quantitative ayant mis en évidence cette problématique.
2. Il existe d'autres technologies de détection permettant la saisie du trafic, telles que les vidéos ou les images thermiques, mais elles ne garantissent pas une fiabilité plus élevée. Les images vidéo sont imprécises par temps de pluie ou de brouillard et pendant la nuit, les images thermiques peu fiables lorsque les températures grimpent en été.
3. Une mise à niveau technique serait envisageable, mais peu défendable d'un point de vue économique ; au vu des problèmes de saisie actuels des autres technologies de détection, cette option est encore peu judicieuse.
4. Etant donné que la problématique évoquée n'est connue que pour des cas isolés et que les autres technologies ne donnent à l'heure actuelle pas de résultats probants, le Conseil-exécutif estime qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures pour le moment. De son côté, l'Office des ponts et chaussées évalue et teste en continu de nouvelles technologies de détection. Seuls des dispositifs de détection absolument fiables permettent en effet de garantir la sécurité routière.

Destinataire

- Grand Conseil